



l'oxygène
à la source

N°312-22

TRAITEMENT DES DECHETS – COMMUNES DE CHAVANOD ET ANNECY (COMMUNE DELEGUEE DE SEYNOD) – TRAVAUX DE REFECTION DU RESEAU DE CHALEUR – APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Nombre de membres en exercice : 20 Présents : 17 Représentés : 0 Quorum : 11

**Délibérations
du Bureau Syndical
Séance du 12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix heures, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 2 décembre 2022, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christian MARTINOD, Christian ROPHILLE, Gilles VIVIAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Mme Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

M. Roland LOMBARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

MM. Jean-Yves MÂCHARD, Emmanuel GEORGES

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

MM. Michel BEAL, Eric PEUGNIEZ, Yohann TRANCHANT

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes et MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

TRAITEMENT DES DECHETS – COMMUNES DE CHAVANOD ET ANNECY (COMMUNE DELEGUEE DE SEYNOD) – TRAVAUX DE REFECTION DU RESEAU DE CHALEUR – APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Exposé de Guy DEMOLIS,

En 2003, le SILA a signé un contrat de fourniture de chaleur avec la commune de Seynod (commune déléguée de la commune nouvelle d'Annecy) provenant du réseau de chaleur de l'unité de valorisation énergétique SINERGIE de CHAVANOD.

En 2005, le SILA a confié à plusieurs entreprises la maîtrise d'œuvre, la réalisation de travaux de rénovation du réseau de chaleur et le contrôle technique.

Des désordres affectant l'isolation des canalisations ont été constatés à l'occasion de travaux réalisés en 2015 et 2016 sur des détecteurs d'humidité. Une expertise a été diligentée par le SILA afin d'en déterminer les causes, les conséquences et les remèdes à mettre en œuvre. Sur la base du rapport de l'expert, le SILA a porté une réclamation financière, au titre des garanties décennale et contractuelle, devant le tribunal administratif à l'encontre des entreprises en charge des travaux pour un montant de 891 000 € HT. Ce dernier dont le jugement n'est pas définitif a condamné les sociétés à verser au SILA la somme de 497 000 €.

En parallèle de ces démarches, un avant-projet, réalisé par le bureau d'études ELCIMAI en mai 2020, a permis d'étudier plusieurs scénarii : réparation des désordres ou remplacement en lieu et place du réseau aller-retour. En complément, l'entreprise BURGEAP a réalisé une synthèse hydrogéologique. Au vu des résultats, il a été décidé de procéder à la réparation du réseau (1 000 000 € HT réévalués en 2022 à 1 340 000 € HT).

Il est proposé en conséquence de lancer une consultation par voie de procédure adaptée, en application de l'article L. 2123-1-1° du Code de la commande publique, en vue de la passation d'un marché de travaux pour la réfection du réseau de chaleur sur les communes de Chavanod et Annecy (commune déléguée de Seynod).

Le montant estimatif est de 1 340 000 € HT, correspondant aux crédits budgétaires alloués pour ces travaux.

Le présent marché ne fait pas l'objet d'un allotissement qui rendrait techniquement difficile l'exécution des prestations.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver le projet présenté,
2. autoriser le Président à lancer une consultation par voie de procédure adaptée,
3. autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue, sur avis de la Commission d'appel d'offres.

- A D O P T É -
à l'unanimité

N'ont pris part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Traitement des déchets (Grand Annecy, CC Fier & Ussets, CC Sources du lac d'Annecy, CC Pays de Cruseilles, CC Vallées de Thônes)

Voix POUR : 14
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services





Mme Séverine MUGNIER,
Secrétaire de séance



Acte reçu à la Préfecture
Le 20 DEC. 2022
Publié le 21 DEC. 2022

Exécutoire le 21 DEC. 2022
Le Président
Pierre BRUYERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.